

Madame le Garde des Sceaux,

Nous connaissons votre engagement en faveur d'une Europe judiciaire. Les initiatives que vous avez prises, durant la présidence française de l'Union qui vient de s'achever, en témoignent. Je suis particulièrement honoré de vous accueillir, au nom de la Cour de cassation, pour cette conférence.

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux,

C'est pour moi un plaisir et un privilège de vous recevoir dans notre juridiction.

La qualité des intervenants invite à attendre de cette conférence fondatrice la profondeur de réflexion qu'appelle l'enjeu européen.

« *Ubi societas, ibi jus* »

La formule romaine est célèbre. Mais elle ne signifie pas qu'il n'existe qu'un seul droit pour l'ensemble du monde. Elle suggère plutôt que, dès qu'une société a suffisamment de consistance, elle se donne un droit.

Depuis cinquante ans, se construit en Europe un espace juridique commun. Le développement du droit communautaire et l'application

de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales conduisent non seulement au rapprochement des législations, mais aussi à une harmonisation du fonctionnement des différentes institutions judiciaires.

Autorité chargée de veiller à l'intérêt général et à la bonne application de la loi, le ministère public tient une place essentielle dans ce profond mouvement.

Portalis écrivait dans son *Discours préliminaire* sur le code civil des Français : « il est des temps où l'on est condamné à l'ignorance, parce qu'on manque de livres ; il en est d'autres où il est difficile de s'instruire, parce qu'on en a trop »

Malgré la multiplication des manuels, les banques de données, internet, il n'est pas simple aujourd'hui d'avoir une bonne connaissance des diverses justices d'Europe. Au-delà des problèmes de langue et de traduction, de la variété des sources de droit, la principale difficulté tient d'abord aux différences culturelles qui opposent les acteurs du monde judiciaire. Connaître le droit d'un pays et la façon dont il est appliqué nécessite non seulement d'apprendre ses lois, mais aussi de comprendre la façon de raisonner et de travailler des hommes et des femmes qui sont chargés de l'appliquer.

C'est dire combien est essentielle, pour la construction européenne, la constitution d'un réseau des procureurs généraux des Cours

suprêmes ou des institutions équivalentes, qui se donne pour ambition de favoriser les échanges d'idées et d'expériences, de fédérer les réflexions sur leurs métiers, et d'encourager la coopération judiciaire. Je tiens donc à saluer l'heureuse initiative du procureur général Jean-Louis Nadal.

Par l'effet de leur action et l'influence de leur parole, les membres du ministère public contribuent puissamment aux évolutions de la jurisprudence pour l'adapter aux réalités d'un monde toujours en mouvement.

Nous n'en sommes que plus heureux et plus fiers que vos travaux se tiennent ici, en ce lieu chargé d'histoire, où furent posés très tôt, les principes assurant l'harmonie dans l'application du droit ainsi que la conciliation, en termes humanistes, des principes de sécurité et de Justice.

Cette communauté de patrimoine moral et spirituel, ce même attachement aux valeurs imprescriptibles du droit sont le premier ciment de notre solidarité européenne. Comme l'exemple du réseau des Premiers présidents des cours de cassation et cours suprêmes d'Europe, dont le secrétariat général est assuré par un représentant de notre juridiction, en atteste déjà, le projet qui vous réunit aujourd'hui, devrait par delà les frontières de langue, de territoire et de système juridique, contribuer tant au rayonnement de ces valeurs, en

facilitant leur diffusion universelle, qu'à la consolidation de l'espace de Justice et de liberté que constitue l'Europe.

La Justice a longtemps vécu en autarcie. Désormais, c'est à la condition d'inscrire son action dans une dimension européenne qu'elle pourra mieux répondre aux défis de notre temps; et c'est à ce prix que seront garantis à la fois le respect du droit et le progrès des droits.

En posant les bases d'un dialogue pérenne entre les parquets généraux des juridictions suprêmes d'Europe, nos pays démontrent la vitalité de leurs institutions judiciaires.

Il a existé une Justice d'avant les nations ; le temps est venu de faire exister une Justice avec et au-delà des nations.

Bienvenue à Paris et dans notre Cour ! Tous mes vœux de pleine réussite pour vos travaux